

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009



Concours (catégorie): **CSI 3* + Future Elite 6-7 ans** **Lieu: Vichy (03)**
Date: 10 au 12 juillet 2009 **FN: France**

CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (22^{ème} édition, en vigueur au 15 April 2007, révision effective au 21 novembre 2008)
- Au Règlement Général (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement Vétérinaire (11^e édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles et ses Annexes (23^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2009) et, si applicable, selon le Règlement de la FEI World Cup™ Jumping
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys (9^{ème} édition, 2008),
- CSI/CSIO Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour les catégories CSIO et Amateur),
- Système d'Invitation pour CSI3*, 4* (Europe) et Système d'Invitation pour 5* (Monde),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1ère édition, révision effective au 10 avril 2008)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (2ème édition, révision effective au 1^{er} janvier 2009)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI.
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

Approuvé par la FEI
Lausanne, le 27.05.09

John P. Roche
FEI Director Jumping
Director FEI World Cup™ Jumping

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

I. INFORMATIONS GENERALES

1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

STATUT: CSI3* X
Autres Future Elite 6-7 ans

DATE (jj/mm/aa): 10/07/09 – 12/07/09

LIEU: Vichy (03) – Stade Equestre du Sichon

PAYS: France

Site internet: www.csi-vichy.com

Coordonnées du Terrain de Concours:

Adresse: 106 avenue Jean Jaurès – 03200 Vichy

Téléphone: 01.53.59.31.31

Accès :

A71 Paris - Clermont Ferrand

A72 Lyon – Clermont Ferrand

A75 Clermont Ferrand – Béziers

Train

Gare de Vichy à 800 m du terrain du Sichon

Accès direct avec Paris, Marseille et Bordeaux

Aéroport

Clermont Ferrand – Aulnat (55 km)

Vichy – Charmeil (vols privés)

2. ORGANISATEUR

Nom: Jumping International de Vichy

Adresse: 106 avenue Jean Jaurès – 03200 Vichy

Téléphone: 01.53.59.31.31 Fax: 01.53.59.31.30

Email: contact@csi-vichy.com Site Internet: www.csi-vichy.com

3. COMITE ORGANISATEUR (Appendice A GR)

Président d'Honneur :

Monsieur Serge LECOMTE, Président de la Fédération Française d'Equitation

Monsieur René SOUCHON, Président du Conseil Régional d'Auvergne

Monsieur Jean-Paul DUFREGNE, Président du Conseil Général de l'Allier

Monsieur Jean-Michel GUERRE, Président de la Communauté d'Agglomération

Docteur Claude MALHURET, Maire de Vichy

Président du Concours : M. Marc DAMIANS

Secrétaire du Concours : Melle Mélanie SERS

Chef de Presse : Mme Emmanuelle de MONLEON

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom: M. Bruno MELLET

Jusqu'au 7 juillet
Société Hippique Française
21 rue du Sentier
75002 PARIS
Tel : +33(0)1.53.59.31.37
Fax : +33(0)1.53.59.31.30

A partir du 8 juillet
Stade Equestre du Sichon
106, avenue Jean Jaurès
03200 VICHY
Tel : +33(0)4.70.96.57.95
Mobile : +33(0)6.71.63.11.44

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

II. OFFICIELS

1. JURY DE TERRAIN : (Art. 144, 149, 259.1)

Président: M. Jean-Claude BOUARD (FRA)
Membre: M. Francis NORMANDIN (FRA)
Membre: M. Philippe CHARMES (FRA)
Membre : M. Xavier MAYAUD (FRA)

2. JUGE ETRANGER : (Art. 148, 259.1)

Nom: Mme Lala NOVO (IT)

3. CHEF DE PISTE (Art. 151, 259.5.1)

Nom: M. Jean-François GOURDIN (FRA)
Assistant: M. Eddy CASTELLON (FRA)
Assistant: M. Raymond LECHAUVE (FRA)

4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 150, 160, 259.3)

Président: M. Michel CASAS (FRA)
Adresse E-mail: michel.casas@wanadoo.fr
Membres: M. Guy DISANT
M. Bruno MELLET

5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 155, 244.5, 259.6 et Manuel pour les Commissaires)

Nom: M. Patrick MICHAUD (FRA)
Assisté de M. Serge DAVY (FRA)
Adresse E-mail: davy-serge@wanadoo.fr

6. COMMISSAIRE ASSISTANT :

Nom: M. Alain TARRAGO (FRA)

7. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 154, 259.4.2, 1003, 1007)

Nom: Dr Joseph BLETHON (FRA)
Adresse E-mail: Les Morats, 03300 CUSSET
Tel : +33 680.20.95.73

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera à l'extérieur

2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Dimensions : 130 m x 60 m

Nature du terrain : Herbe

3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 60 m x 40 m

Nature du terrain : Sable

4. BOXES

Dimension des boxes : 3 m x 3 m

5. INVITATIONS (Art. 115, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : 15

FN invitées : BEL, BRA, CAN, COL, ESP, GBR, GER, IRL, ITA, GRC, JPN, NED, SAU, SUI, USA.

FN de réserve : AUS, AUT, BGR, JPN, LIE, MEX, NZL, POR, TUR, UKR, ZWE.

Nombre total d'athlètes invités : 60

Nombre d'athlètes de la nation invitante : 50 %

Nombre d'athlètes étrangers : 50 %

Nombre d'athlètes par FN : 2

Nombre de chevaux par athlète: 3+ 2 jeunes chevaux

Les cavaliers pourront, si l'organisation le permet, avoir 3 jeunes chevaux par cavalier à condition que parmi les 3 chevaux le cavalier ait un cheval de 6 ans. Cela veut donc dire que le cavalier ne peut pas avoir plus de 2 chevaux de 7 ans. Ces chevaux ne seront pas autorisés à participer à d'autres épreuves que celles qui leur sont réservées.

Participation : chaque cheval ne peut participer qu'à une épreuve par jour de concours.

Wild Cards OC: 10

Invitations FEI: 2

Les Rolex Rankings n°99, établis trois mois avant ce concours, sera prise en considération pour l'invitation des athlètes.

Les athlètes sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par athlète.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Résumé des invitations pour	CSI 4*	CSI 3*
1) Cavaliers en tête des Rolex Rankings <i>(Doivent être invités dans l'ordre descendant depuis la 1^{ère} place des RR, max. 5 cavaliers par NF étrangère)</i>	25	15
2) Cavaliers de la nation invitante <i>Le nombre total de cavaliers de la nation invitante (section 1 + 2) doit représenter entre 35% et 50% du nombre total de cavaliers invités)</i>	ouvert au cavaliers classés ou pas	
3) Cavaliers étranger <i>(% dépend des cavaliers étrangers dans la section 1) (min. 7 NFs étrangères dans la Sections 1 & 3)</i>	50% du top 300; 50% (cavaliers classés ou pas)	50% du top 600; 50% (cavaliers classés ou pas)
4) Wildcards du CO (du top 600)	15% max	20% max
5) Invitations FEI	2	2
Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe à ce programme (p.6) RR = Rolex Rankings		

IV. ENGAGEMENTS (Art. 116, 251)

Tous les athlètes et chevaux prenant part à une compétition Internationale doivent être enregistrés auprès de la FEI

Engagements de Principe :	8 mai 2009
Engagements Nominatifs :	15 juin 2009
Engagements Définitifs :	29 juin 2009
Last date for substitutions (Art. 251.4):	7 juillet 2009
Montant de l'engagement par cheval :	400 € HT par cheval participant à l'ensemble du concours. 250 € HT par cheval participant aux épreuves réservées aux 6 & 7 ans.
Frais MCP :	12,50 CHF

Merci d'envoyer vos engagement à :

Jumping International de Vichy

Tel : ++33(0)1.53.59.31.37 - Fax : ++33(0)1.53.59.31.30

Email : contact@csi-vichy.com

Copie à : Fédération française d'Equitation

Service Compétitions Internationales

Tel : ++33(0)1.58.17.58.72 - Fax : ++33(0)1.58.17.58. 60

Email : activites.inter.france@ffe.com

NB : Si un cavalier retire son inscription sans excuse valable (maladie ou boiterie) après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (150 € par cheval) pour cause d'annulation tardive.

~~IMPORTANT - Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux/poneys :~~

- nom du cheval
- date de naissance
- élevage/origine
- pays de naissance
- initiales du livre des origines (stud-book)
- numéro du passeport
- sexe
- couleur de la robe
- nom(s) du (des) propriétaire(s)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

- année de naissance de l'athlète

Pour les cavaliers français :

Les demandes de participation devront être faites à partir du site www.ffecompet.com rubrique Recherche Concours « mes demandes de participation » avant le lundi 22 juin à minuit.

ATTENTION AUCUNE DEMANDE PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERA PRIS EN COMPTE

Les engagements définitifs devront également être enregistrés à partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant le lundi 29 juin à minuit.

V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

1. ATHLETES

Le C.O. prendra en charge les déjeuners sur le terrain de tous les cavaliers (français et étrangers) du vendredi 10 juillet au dimanche 12 juillet 2009.

Hôtels partenaires :

- ALETTI PALACE HÔTEL**** - tel : +33(0)4.70.30.20.20 – www.aletti.fr
- SOFITEL**** - tel : +33(0)4.70.30.82.00 – www.accorhotels.com
- NOVOTEL*** - tel : +33(0)4.70.30.52.52 – www.accorhotel.com
- IBIS** - tel : +33(0)4.70.31.55.05 – www.accorhotels.com

2. PALEFRENIERS

Les déjeuners seront offerts sur le terrain à tous les grooms (français et étrangers) du vendredi 10 juillet au dimanche 12 juillet 2009.

Aucun logement n'est prévu sur place. Le Stade Equestre est équipé de suffisamment d'installations sanitaires, avec douches eau chaude et froide, pour hommes et femmes.

3. CHEVAUX / PONEYS

Les frais de transport seront pris en charge par l'athlète.

Les chevaux de tous les concurrents français et étrangers participant au C.S.I. seront logés gratuitement en box paillés du mercredi 8 juillet 12h00 au lundi 13 juillet 12h00.

La première litière de paille est gratuite. Une botte de paille est offerte par jour et par cheval.

Possibilité d'arriver dès le lundi 6 juillet : 20.45 € par box par jour.

Les chevaux de passage seront logés à l'hippodrome de Vichy (5 minutes du terrain). Tarif du box : 20.45 € par jour.

Les cavaliers souhaitant des copeaux (payants) doivent le signaler lors des engagements définitifs.

Paille (2.50 €), copeaux (15 €) et foin (4.50 €) seront en vente chaque jour sur place.

La nourriture des chevaux est à la charge des concurrents.

Les parkings camions sont équipés de bornes électriques européennes. Des raccords de branchement seront disponibles moyennant le dépôt d'une caution (30€).

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

4. ACCUEIL

Les jours et heures d'arrivée à Vichy des concurrents, des chevaux et de leurs accompagnateurs ainsi que les moyens de transport devront être spécifiés en temps utile afin de faciliter leur accueil à : Mme LISTRAT - Stade Equestre du Sichon, 106 avenue Jean Jaurès, 03200 Vichy. Tel: +33(0)4.70.96.57.95.-
Fax : +33(0)4.70.96.57.10 - Mobile : +33(0)6.71.63.11.44.

5. PUBLICITE SUR LES ATHLETES ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les athlètes sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les athlètes et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

VI. DIVERS

1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

Trophée de la meilleur athlète féminine – Plaque, flot
Trophée du meilleur athlète masculin – Plaque, flot

Ces trophées seront attribués selon les gains acquis durant le concours (hors épreuves jeunes chevaux).

2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 126, 127, 128)

Le Grand Prix de la Ville de Vichy est réservé aux **25 premiers** de l'épreuve qualificative n° 4 ainsi que les **20 premiers** de l'épreuve n°7 **non encore qualifiés dans l'épreuve n°4**, les deux épreuves ayant un coefficient 1.

Le jury attribuera des points aux cavaliers selon le tableau ci-dessous.

Epreuve n°4

27 points au 1°	19 points au 7°	13 points au 13°	7 points au 19°	1 point au 25°
25 points au 2°	18 points au 8°	12 points au 14°	6 points au 20°	
23 points au 3°	17 points au 9°	11 points au 15°	5 points au 21°	
22 points au 4°	16 points au 10°	10 points au 16°	4 points au 22°	
21 points au 5°	15 points au 11°	9 points au 17°	3 points au 23°	
20 points au 6°	14 points au 12°	8 points au 18°	2 points au 24°	

Epreuve n°7

22 points au 1°	14 points au 7°	8 points au 13°	2 points au 19°
20 points au 2°	13 points au 8°	7 points au 14°	1 point au 20°
18 points au 3°	12 points au 9°	6 points au 15°	
17 points au 4°	11 points au 10°	5 points au 16°	
16 points au 5°	10 points au 11°	4 points au 17°	
15 points au 6°	9 points au 12°	3 points au 18°	

Le CO se réserve le droit de qualifier, en plus des 45 sélectionnés, les cavaliers titrés depuis 3 ans (Champion de France Pro Elite, Champion d'Europe, Champion

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

du Monde, Médaillé des JO) ainsi que le vainqueur du Grand Prix de Vichy de l'année précédente.

En cas de désistement d'un des cavaliers qualifiés, le cavalier suivant au classement global sera rattrapé selon le classement cumulé des épreuves 4 et 7.

3. DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix se fera obligatoirement à cheval pour les huit premiers classés à la fin de l'épreuve. Le propriétaire du cheval gagnant sera invité à participer à chaque remise des prix.

4. DEDUCTIONS

Le règlement des sommes dues par le Comité Organisateur aux cavaliers étrangers sera effectué selon l'article 130.2. Les prix seront distribués au plus tard à la fin de la dernière épreuve du concours.

L'article 30.II de la Loi de Finance pour 1990, en modifiant l'article 182.B du CGI, soumet les rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 1990 à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives fournies ou utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15% sous réserve des dispositions des conventions internationales.

Cavaliers français :

Le règlement des sommes dues par le Comité Organisateur aux cavaliers français sera effectué selon le règlement en usage à la FFE.

5. ASSURANCES

"Tout cavalier ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

6. FICHES DE SECURITE

Cardinali & Rothenberger GmbH (GER)

7. SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Timers

Nom du fabricant: Tag Heuer Modèle: CP 540
FEI REPORT : 22010028A

Photocells

Nom du fabricant: Tag Heuer Modèle: HL2-35E / HL2-35R
FEI REPORT : 22010004B

Wireless Transmitters

Nom du fabricant: Tag Heuer Modèle: HL610
FEI REPORT : 22010006C

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

8. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

Afin qu'il leur soit remis les titres nécessaires d'accès aux enceintes de la manifestation, les propriétaires dont le nom aura été déclaré lors des engagements définitifs de leurs chevaux, les cavaliers et leurs grooms devront impérativement indiquer leurs noms, prénoms et fonctions au secrétariat du concours avant le 9 juillet 2009 à 19h00.

Il sera autorisé pour chaque cavalier :

- ✓ 2 titres d'entrée gratuite ;
- ✓ 1 titre pour son groom ;
- ✓ 2 titres par cheval engagé réservés aux propriétaires déclarés sur les passeports ;
- ✓ 2 titres supplémentaires sur demande justifiée (copropriétaires, entraîneur, sponsors...).

9. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom: Dr Mortet

Téléphone: +33(0)6.61.48.06.09

10. MARECHAL FERRANT

Nom: Serge Hinard

Téléphone: +33(0)6.65.09.10.11

VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)

All horses taking part at this event must be presented during the first horse inspection otherwise they are not permitted to participate".

1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date: 09/07/2009

Heure: 15h-18h

2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Nom: ENVL de Lyon

Adresse: 1 avenue Bourgelat – 69280 Marcy l'Etoile

3. FORMALITES DOUANIERES

Tout cavalier souhaitant un certificat sanitaire de sortie du territoire français à l'issue du concours, devra en faire la demande au secrétariat du concours suite à la visite vétérinaire. Cette demande devra être accompagnée des certificats sanitaires ou autres documents administratifs à remplir le cas échéant par le vétérinaire qualifié

Le CO se dégage de toute responsabilité en la matière si la demande n'a pas été faite au plus tard le jeudi 9 juillet avant 18 h.

Adresse: UNIC – 75 bd M. et A. Oyon – 72100 Le Mans

Téléphone: +33(0)2.43.40.53.40

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Fax: +33(0)2.43.72.38.53

4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Conditions sanitaires : les concurrents devront se munir d'un certificat vétérinaire en cours de validité , valable pour leur pays de provenance et attestant que les prescriptions vétérinaires en matière d'échange internationaux sont respectées.

Direction Départementale des Services Vétérinaires de l'Allier:
Rue Aristide Briand – BP 42 – 03402 YZEURE CEDEX
Tel : +33 4 70 48 35 90
Fax : +33 4 70 48 35 99

LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Nom: Laboratoire des Courses Hippiques
Adresse: 15 rue du Paradis
91370 Verrières le Buisson
Téléphone: +33 (0)1.69.75.28.28 Fax: +33(0)1.69.75.28.29

CODE DE CONDUITE FEI

POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les athlètes doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, 1005, Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: www.horsesport.org.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

EPREUVES

Horaire préliminaire

Début des épreuves à 9 h

1 ^{er} jour 10/07/2009	Epreuves n°1; 2; 3; 4
2 ^{ème} jour 11/07/2009	Epreuves n°5; 6; 7; 8
3 ^{ème} jour 12/07/2009	Epreuves n°9; 10; 11

DOTATION TOTALE BRUT:

100.000 Euros

« dont 3.000 € max offert par la SHF et 3.000 € max offert par la FFE pour les épreuves SHF-FFE Future Elite ».

	Nom de l'épreuve	Montants (Monnaie)
Epreuve No 1	Barème A à temps différé	2.500 €
Epreuve No 2	Future Elite 6/7 ans	2.000 €
Epreuve No 3	Difficultés progressives	3.000 €
Epreuve No 4	Barème A avec barrage	20.000 €
Epreuve No 5	Future Elite 6/7 ans	3.500 €
Epreuve No 6	Derby	5.500 €
Epreuve No 7	Barème A au chrono sans barrage	20.000 €
Epreuve No 8	Six Barres	7.000 €
Epreuve No 9	Barème A au chrono sans barrage	5.500 €
Epreuve No 10	Future Elite 6/7 ans	6.000 €
Epreuve n°11	Grand Prix	25.000 €

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

IMPORTANT

The value of the 1st prize must not exceed 1/3 of the total prize money distributed for the competition. The minimum number of prizes offered for each competition must be allocated on the basis of one prize for every commenced four Athletes, with a minimum of five prizes. The total amount of prize money shown for each Competition in the schedule must be distributed. (GR Art 127, 128)

The retail value of all prizes in kind must be mentioned as well as detail of model, type and special features for cars.

Instructions for breakdown of prize money:

- No more than 1/3 of the total prize money for the competition to the winner.
- Break down for 1st to 8th place (at least) in a reasonable descending order of distribution must be listed in the Schedule.
- The amount the last placed competitor receives must be indicated in the Schedule, this should reflect the cost of entry or the cost to compete.
- Minimum 25% of competitors must receive prize money (one prize for every four starters) however minimum 5 prizes.
- The FEI has the right to alter the amounts proposed for distribution if the necessity arises.

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

PREMIER JOUR : Vendredi

DATE: 10/07/2009

COMPETITION No 1

Epreuve Spéciale à temps différé

Cette épreuve se dispute sur un minimum de 11 obstacles (combinaisons double ou triple autorisées) au barème A sans chronomètre et au chronomètre à partir des obstacles n°6, 7 ou 8 jusqu'à la ligne d'arrivée.

Classement par l'addition des pénalités sur l'ensemble du parcours (pénalités pour faute aux obstacles et pénalités cumulées pour temps dépassé). A égalités de pénalités les concurrents sont départagés par le temps de la 2^{ème} partie chronométrée.

Barrage (s'il y a lieu) : non
Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles hauteur: 1,35 m

Nombre de chevaux par athlète: 1

Dotation totale de l'épreuve: **2.500 €**

(1^{er} : 825; 2^{ème} : 500; 3^{ème} : 350; 4^{ème} : 225; 5^{ème} : 150; 6^{ème} : 100; 7^{ème} : 75; 8^{ème} : 75; dernier classé: 40)

* * * * *

COMPETITION No 2

Epreuve SHF-FFE Future Elite 6/7 ans

Barème A sans chronomètre (art. 238-1.1)

Barrage (s'il y a lieu) : non

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles 6 ans hauteur: 1,30 m – 1,35 m

Les chevaux de 7 ans disputeront le même parcours que celui des chevaux de 6 ans, quelques obstacles étant surélevés (10 cm environ).

Nombre de chevaux par cavalier : 1 cheval de 6 ans et/ou 1 cheval de 7 ans
1 cheval de 6 ans et 2 chevaux de 7 ans

Dotation totale de l'épreuve

6 ans : 1.000 €

(1^{er} : 330; 2^{ème} : 200; 3^{ème} : 140; 4^{ème} : 100; 5^{ème} : 50; 6^{ème} : 40; 7^{ème} : 30; 8^{ème} : 30 ; dernier classé : 16)

7 ans : 1.000 €

(1^{er} : 330; 2^{ème} : 200; 3^{ème} : 140; 4^{ème} : 100; 5^{ème} : 50; 6^{ème} : 40; 7^{ème} : 30; 8^{ème} : 30 ; dernier classé : 16)

COMPETITION No 3

Epreuve à difficultés progressives (art.269)

Barrage (s'il y a lieu) : non

Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn

Obstacles hauteur: 1,35 m – 1,40 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1 cheval

Dotation totale de l'épreuve : **3.000 €**

(1^{er} : 990; 2^{ème} : 600; 3^{ème} : 420; 4^{ème} : 270; 5^{ème} : 180; 6^{ème} : 120; 7^{ème} : 90; 8^{ème} : 90 ; dernier classé : 48)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

COMPETITION No 4

Barème A au chronomètre avec barrage (art.238.2.2)

1^{ère} épreuve qualificative pour le Grand-Prix

Les 25 premiers cavaliers de cette épreuve seront qualifiés pour le Grand-Prix.

Barrage (s'il y a lieu) : oui
Vitesse / Temps accordé : 375 m/mn
Obstacles hauteur: 1,45 m – 1,50 m
Nombre de chevaux par cavalier : 1 cheval
Dotation totale de l'épreuve : **20.000 €**
(1^{er} : 6600; 2^{ème} : 4000; 3^{ème} : 2800; 4^{ème} : 1800; 5^{ème} : 1200; 6^{ème} : 800; 7^{ème} : 600; 8^{ème} : 600 ;
dernier classé : 320)

* * * * *

DEUXIEME JOUR : Samedi DATE: 11/07/2009

COMPETITION No 5

Epreuve SHF-FFE Future Elite 6/7 ans

Epreuve Spéciale à Temps Différé

Cette épreuve se dispute sur un minimum de 11 obstacles (combinaisons double ou triple autorisées) au barème A sans chronomètre et au chronomètre à partir des obstacles n°6, 7 ou 8 jusqu'à la ligne d'arrivée.

Classement par l'addition des pénalités sur l'ensemble du parcours (pénalités pour faute aux obstacles et pénalités cumulées pour temps dépassé). A égalités de pénalités les concurrents sont départagés par le temps de la 2^{ème} partie chronométrée.

Barrage (s'il y a lieu) : non
Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn
Obstacles 6 ans hauteur: 1,35 m environ
Les chevaux de 7 ans disputeront le même parcours que celui des chevaux de 6 ans, quelques obstacles étant surélevés (10 cm environ).
Nombre de chevaux par cavalier : 1 cheval de 6 ans et/ou 1 cheval de 7 ans
1 cheval de 6 ans et 2 chevaux de 7 ans

Dotation totale de l'épreuve

6 ans : 1.500 €

(1^{er} : 500; 2^{ème} : 300; 3^{ème} : 210; 4^{ème} : 150; 5^{ème} : 75; 6^{ème} : 60; 7^{ème} : 45; 8^{ème} : 45 ; dernier classé : 24)

7 ans : 2.000 €

(1^{er} : 667; 2^{ème} : 400; 3^{ème} : 280; 4^{ème} : 200; 5^{ème} : 100; 6^{ème} : 80; 7^{ème} : 60; 8^{ème} : 60 ; dernier classé : 32)

COMPETITION No 6

Barème A au chronomètre – Parcours avec obstacles naturels (art. 238.2.1)

Barrage (s'il y a lieu) : non
Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn
Obstacles hauteur: 1,40 m
Nombre de chevaux par cavalier : 1
Dotation totale de l'épreuve: **5.500€**
(1^{er} : 1815; 2^{ème} : 1100; 3^{ème} : 770; 4^{ème} : 495; 5^{ème} : 330; 6^{ème} : 220; 7^{ème} : 165; 8^{ème} : 165 ;
dernier classé : 85)

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

COMPETITION No 7

Barème A au chronomètre sans barrage (art. 238.2.1)

2^{ème} épreuve qualificative pour le Grand Prix.

Les 20 premiers cavaliers de l'épreuve 7 non déjà qualifiés dans l'épreuve 4 seront qualifiés pour le grand-prix.

Barrage (s'il y a lieu) : non
Vitesse / Temps accordé : 375 m/mn
Obstacles hauteur: 1,45 m – 1,50 m
Nombre de chevaux par cavalier : 1
Dotation totale de l'épreuve: **20.000€**
(1^{er} : 6600; 2^{ème} : 4000; 3^{ème} : 2800; 4^{ème} : 1800; 5^{ème} : 1200; 6^{ème} : 800; 7^{ème} : 600; 8^{ème} : 600 ;
dernier classé : 320)

COMPETITION No 8

Six Barres (art.262.3)

Nombre de chevaux par cavalier : 1
Dotation totale de l'épreuve: **7.000€**
(1^{er} : 2310; 2^{ème} : 1400; 3^{ème} : 980; 4^{ème} : 630; 5^{ème} : 420; 6^{ème} : 280; 7^{ème} : 210; 8^{ème} : 210 ;
dernier classé : 175)

* * * * *

TROISIEME JOUR : Dimanche DATE: 12/07/2009

COMPETITION No 9

Barème A au chronomètre sans barrage (art. 238.2.1)

Barrage (s'il y a lieu) : non
Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn
Obstacles hauteur: 1,40 m environ
Nombre de chevaux par cavalier : 2
Dotation totale de l'épreuve: **5.500 €**
(1^{er} : 1815; 2^{ème} : 1100; 3^{ème} : 770; 4^{ème} : 495; 5^{ème} : 330; 6^{ème} : 220; 7^{ème} : 165; 8^{ème} : 165 ;
dernier classé : 85)

COMPETITION No 10

Grand Prix SHF-FFE Future Elite 6/7 ans

Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre (art. 238.1.2)

Barrage (s'il y a lieu) : oui
Vitesse / Temps accordé : 350 m/mn (6 ans)
375 m/mn (7 ans)
Obstacles 6 ans hauteur: 1,35 m environ
Les chevaux de 7 ans disputeront le même type de parcours que celui des chevaux de 6 ans, quelques obstacles pouvant être modifiés et surélevés (10 cm environ).
Nombre de chevaux par cavalier : — 1 cheval de 6 ans et/ou 1 cheval de 7 ans
1 cheval de 6 ans et 2 chevaux de 7 ans

Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Dotation totale de l'épreuve

6 ans : 2.500 €

(1^{er} : 830; 2^{ème} : 500; 3^{ème} : 350; 4^{ème} : 250; 5^{ème} : 125; 6^{ème} : 100; 7^{ème} : 75; 8^{ème} : 75 ; dernier classé : 40)

7 ans : 3.500 €

(1^{er} : 1165; 2^{ème} : 700; 3^{ème} : 490; 4^{ème} : 350; 5^{ème} : 175; 6^{ème} : 140; 7^{ème} : 105; 8^{ème} : 105 ; dernier classé : 56)

COMPETITION No 11

Grand Prix de la Ville de Vichy

Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre (art. 238.2.2)

Qualificatif pour les Championnats d'Europe 2009 +WEG 2010

Barrage (s'il y a lieu) : oui
Vitesse / Temps accordé : 400 m/mn
Obstacles hauteur: 1,50 m/1.60 m
Water Jump 3,50 m
Nombre de chevaux par cavalier : 1
Dotation totale de l'épreuve **25.000 €**

(1^{er} : 8250; 2^{ème} : 5000; 3^{ème} : 3 500; 4^{ème} : 2250; 5^{ème} : 1500; 6^{ème} : 1000; 7^{ème} : 500; 8^{ème} : 500 ; 9^{ème} : 250 ; 10^{ème} : 250)

MAX. 60 CAVALIERS

Le Grand Prix de la Ville de Vichy est réservé aux **25 premiers** de l'épreuve qualificative **n° 4** ainsi que les **20 premiers** de l'épreuve **n°7 non encore qualifiés dans l'épreuve n°4**, les deux épreuves ayant un coefficient 1.

Le jury se réserve le droit de qualifier, en plus des 45 sélectionnés, les cavaliers titrés depuis 3 ans (Champion de France Pro Elite, Champion d'Europe, Champion du Monde, Médaille des JO) ainsi que le vainqueur du Grand Prix de Vichy de l'année précédente.

En cas de désistement d'un des cavaliers qualifiés, le cavalier suivant au classement global sera rattrapé selon le classement cumulé des épreuves 4 et 7.

* * * * *